



# TAI CHI CHUAN LA GARDE

Association régie par la loi 1901, déclarée le 20 juillet 2005 à la préfecture du Var sous le n° 0833051613  
Adresse postale : Maison des Associations – 95, avenue Marc Delage 83130 LA GARDE

☎ 06 60 47 86 25 - Email : [contact@taichi83.org](mailto:contact@taichi83.org)

💻 <http://www.taichi83.org>



## MODALITES D'ADHESION ANNEE 2015/2016

### Préalable

Vous avez la possibilité de bénéficier d'une séance découverte gratuite avant tout engagement. Une fois votre décision prise, un certificat médical sera obligatoire pour vous inscrire, accompagnant votre bulletin d'inscription, une photo d'identité, le règlement de la cotisation annuelle à l'association et des cours.

### Durée et lieu de pratique, les enseignants

L'adhésion est valable pour une année, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016. Les cours ont lieu au, au lycée du Coudon et au Mas Ste-Marguerite, 293 bd Pierre Loti 83130 LA GARDE, en salle et/ou en plein air, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 juin 2016 **sauf pendant les jours fériés et une partie des vacances scolaires**. En dehors des cours, des temps de pratique libre entre élèves sont organisés, en salle ou en plein air dans le jardin du Mas Ste-Marguerite.

Notre enseignant est Jean-Yves CRESTE. Sylvain VALETTE, répétiteur, est son assistant.

### Les tarifs

L'inscription annuelle aux cours comprend :

- l'**ADHESION ANNUELLE** à l'Association : **35 €** (tarif forfaitaire quelle que soit la date d'inscription) valable du 1er Octobre de l'année en cours au 30 Septembre de l'année suivante, comprenant l'assurance. Le montant de cette adhésion étant forfaitaire et annuel, est dû en totalité quelle que soit la date d'inscription.
- et les **COURS** : **270 €** (engagement annuel). Notre Association offre la *possibilité* d'étaler le règlement en 3 trimestres (la totalité des chèques est à remettre à votre inscription, ils seront encaissables en début de chaque trimestre) ou encore, pour les nouveaux adhérents, de régler le 1er mois de cours à titre d'essai (30 €), puis de confirmer l'inscription en réglant le solde (240 €).

Tarif spécial « couple » et étudiant de moins de 25 ans: nous consulter.

**L'engagement annuel est définitif.** Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si l'interruption de l'activité est décidée par l'association ou spécifique à une situation individuelle liée à un cas de force majeure (mutation professionnelle, inaptitude physique, etc.). Un justificatif devra alors être fourni.

### Les modalités de règlement

Le paiement de la cotisation annuelle et des cours pour l'année s'effectue lors de votre inscription, en chèque ou espèces. **L'association vous offre la possibilité d'étaler votre règlement par trimestre en fournissant plusieurs chèques** encaissables en début de chaque trimestre (chèques à libeller à l'ordre de l'« **Association Tai Chi Chuan La Garde** »). En cas de difficultés financières, vous pourrez contacter le Président de l'association et nous étudierons la situation au cas par cas, afin de vous proposer une solution adaptée.

## Les cours

Le **planning** des cours de notre école offre l'avantage à l'élève de suivre :

- **un ou plusieurs cours par semaine** dans son groupe de niveau ou celui d'un niveau antérieur (sous réserve du nombre de participants et des disponibilités des salles) afin de pratiquer plus ou encore de revoir une partie de l'apprentissage précédent (le rythme optimal est de suivre 2 cours par semaine),
- **des temps de révision libre** entre élèves de différents niveaux (regardez l'agenda sur notre site). Le planning des créneaux horaires remis en début d'année est susceptible d'être modifié selon le nombre d'inscrits et les disponibilités des salles. Notre objectif est de permettre à tous une pratique dans de bonnes conditions.

## Les stages

Des stages complémentaires aux cours peuvent vous être programmés pendant l'année avec pour objectif de :

- vous proposer une approche différente des cours,
- d'approfondir divers points sur le Tai Chi Chuan.

Les dates et prix des stages vous seront communiqués ultérieurement.

## L'assurance

Notre assurance, la M.A.I.F., vous couvre pour les dommages corporels (1<sup>er</sup> niveau), pendant la pratique du Tai Chi Chuan. Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tai chi est obligatoire et à joindre à votre bulletin d'inscription. Le préjudice corporel est couvert jusqu'à hauteur de 1372 euros (montant en 2012), la couverture n'est donc pas tous risques.

Aussi, vous pouvez souscrire à titre personnel, à une assurance complémentaire « tous risques corporels ». Si vous souhaitez le faire auprès de la MAIF, veuillez nous contacter.

## Le droit à l'image

En vertu des articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. L'Association peut être amenée à prendre et utiliser des photos des cours ou des démonstrations de Tai Chi Chuan pour sa communication externe essentiellement dans son site web et des articles de journaux (journal municipal, presse...). Les photos présentes dans le site internet sont visibles uniquement par les élèves ayant accès à l'espace Membres par mot de passe et ont un usage purement interne à l'école. Elles ne sont pas utilisables à d'autres fins sans l'accord individuel préalable de chaque élève. D'une manière générale, les personnes qui ne désirent pas que leur image apparaisse voudront bien le signaler à l'Association (leur image pourra être floutée). Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou les photos prises de loin ou de dos.

## La tenue

Aucune tenue particulière n'est exigée, elle doit permettre à l'élève d'être suffisamment à l'aise pour pratiquer. Aux pieds, chaussettes épaisses, chaussons chinois en toile ou de danse un peu larges.

## Ressources documentaires/Informations

Notre site internet ([www.taichi83.org](http://www.taichi83.org)) fournit des informations sur le tai chi chuan, le Qi Gong, l'association, les cours. Toutes les informations importantes concernant la vie de l'école (rendez-vous, réunions, pratique de temps libre, stage, modification des dates de cours etc...) sont consultables en pages **INFOS PRATIQUES**. Les adhérents ayant communiqué une adresse mail valide seront informés en temps réel de l'agenda.

Par ailleurs, les adhérents à jour de leur cotisation se verront remettre une carte de membre leur **donnant accès par mot de passe** à l'espace **MEMBRES** réservé, dans lequel ils trouveront des ressources documentaires sur la pratique de la forme de tai chi, des photos, des vidéos, les coordonnées des pratiquants pour tout contact utile !

**Consultez donc régulièrement notre site web !**